

André Lambert

le XX juin 2016

Conseiller Municipal à Cuges les Pins

Quartier Fourreirier

13780 Cuges les Pins

andre.lambert@nordnet.fr

à

Monsieur le Président de la Métropole Aix Marseille Provence

Le Pharo,

58, boulevard Charles Livon

13007 Marseille

Monsieur le Président

La commune de Cuges les Pins a été, le 11 juin et les jours suivants, le siège d'incidents liés à l'arrivée et l'installation d'un groupe de gens du voyage, et les manifestations qui ont suivi, organisées par le maire, etc...

Ce n'est pas nouveau, en effet la commune est située sur un grand axe de circulation (ND8) et souffre depuis des années d'une sous-utilisation des terres agricoles, ce qui en fait une cible privilégiée pour ce type d'incident.

Dans cette situation, l'élaboration actuellement en cours d'une **Zone Agricole Protégée** laisse prévoir de nouvelles contraintes, et fatalement, une aggravation du problème au cours du temps.

J'ai publié le 15 juin un texte relatif à ces incidents, contenant une proposition visant la création d'une **aire d'accueil pour les gens du voyage** sur le territoire de la commune. Je l'avais formulée, en fait, dès le début du mandat municipal il y a plus de 2 ans, sans succès et, comme je l'ai rappelé dans le texte, il y a peu de chance que je sois plus écouté aujourd'hui.

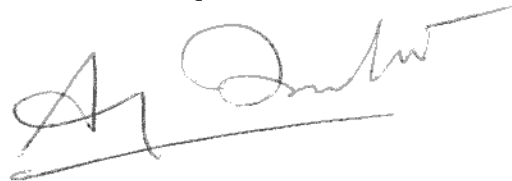
Ce texte est accessible à l'adresse: <http://www.tombstonepost.com/actualite/#nomades> , une copie et ses annexes sont jointes à ce courrier et une carte du site considéré peut être observée sur Géoportail à l'adresse: <http://geoportail.fr/url/7FmhQG> .

Je me permets donc de vous la soumettre, à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et à vous-même puisque la Métropole d'Aix-Marseille-Provence détient désormais la compétence de "**l'aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**", dans l'espoir que l'idée puisse suivre un cours plus favorable.

Pour ma part, je reste volontiers à la disposition de vos services si ceux-ci souhaitent plus de détails sur ce sujet.

Par avance je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

André Lambert



André Lambert

le XX juin 2016

Conseiller Municipal à Cuges les Pins

Quartier Fourreirier

13780 Cuges les Pins

andre.lambert@nordnet.fr

à

Monsieur le Préfet de la Région PACA,

Préfet des Bouches-du-Rhone,

Préfecture de Région PACA

Place Félix Baret – CS80001 13282

MARSEILLE Cedex 06

Monsieur le Préfet

La commune de Cuges les Pins a été, le 11 juin et les jours suivants, le siège d'incidents liés à l'arrivée et l'installation d'un groupe de gens du voyage, et les manifestations qui ont suivi, organisées par le maire, etc...

Ce n'est pas nouveau, en effet la commune est située sur un grand axe de circulation (ND8) et souffre depuis des années d'une sous-utilisation des terres agricoles, ce qui en fait une cible privilégiée pour ce type d'incident.

Dans cette situation, l'élaboration actuellement en cours d'une **Zone Agricole Protégée** laisse prévoir de nouvelles contraintes, et fatalement, une aggravation du problème au cours du temps.

J'ai publié le 15 juin un texte relatif à ces incidents, contenant une proposition visant la création d'une **aire d'accueil pour les gens du voyage** sur le territoire de la commune. Je l'avais formulée, en fait, dès le début du mandat municipal, il y a plus de 2 ans, sans succès et, comme je l'ai rappelé dans le texte, il y a peu de chance que je sois plus écouté aujourd'hui.

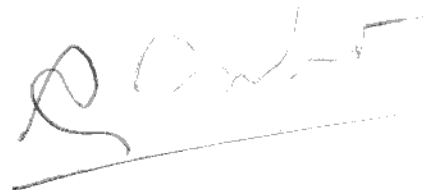
Ce texte est accessible à l'adresse: <http://www.tombstonepost.com/actualite/#nomades> , une copie et ses annexes sont jointes à ce courrier et une carte du site considéré peut être observée sur Géoportail à l'adresse: <http://geoportail.fr/url/7FmhQG> .

Je me permets donc de vous la soumettre ainsi qu'à Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille qui détient désormais la compétence de "**l'aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**" dans l'espoir que l'idée puisse suivre un cours plus favorable.

Pour ma part, je reste volontiers à la disposition de vos services si ceux-ci souhaitent plus de détails sur ce sujet.

Par avance je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

André Lambert



Gens du voyage, nomades, et si on jouait une autre musique ?

15 juin 2016, Intervention de André Lambert,
Conseiller Municipal de Cuges-les-Pins

rappel des faits.

6 juin 2016, des gens du voyage pénètrent en convoi dans des champs privés, aussitôt une circulaire du maire aux conseillers les invite à “**bloquer du village**”. On apprend que le Préfet prévenu n'interviendra pas, puis que le maire, avec des conseillers et des habitants bloquent le passage des véhicules au col de l'Ange. Évidemment en ces temps d'état d'Urgence antiterroriste, d'Euro de foot et de règlements de comptes entre supporters, de grève des éboueurs et des raffineries, le Préfet a d'autres chats à fouetter même si, par chance, le Vieux Port a eu la bonne idée de ne pas déborder ! Il n'enverra donc pas de cars de CRS pour faire respecter la propriété privée contre des gens qui, ne se voyant offrir aucune autre possibilité, finissent par s'installer chez autrui.

On peut dire tout de suite, à la vue de ces éléments, qu'ils ne forment pas un ensemble propice à l'élaboration d'une solution satisfaisante ! Mais la précipitation du maire est surprenante, en effet, on ne l'a pas vraiment vu s'émouvoir des décharges illégales chez autrui, nombreuses et pires pourtant qu'une occupation, et encore moins organiser de manifestation bloquant la circulation en vue d'obtenir le nettoyage des lieux. Dans ces cas là les pouvoirs de police du maire sont restés au vestiaire.

Sans sous-estimer et encore moins ignorer le désagrément des propriétaires concernés, la hâte du maire à bloquer la rue pour la défense de la propriété privée me paraît un peu suspecte, et de plus inefficace dans les circonstances présentes.

existe-t-il une solution ?

Certains vont penser que j'en “fais un peu trop” et/ou que j'ai la critique facile. Alors **reprenons depuis le début**, j'entends par là, depuis le début du mandat municipal :

L'occupation de terrains privés de la plaine par des groupes itinérants est un problème ancien et récurrent, et le projet d'irrigation par le Canal de Provence de la zone agricole a encore introduit des contraintes supplémentaires dans un contexte où les groupes itinérants sont, et c'est légitime, de mieux en mieux organisés.

Préoccupé par ce problème, et en l'absence de proposition de la part de mes collègues, je finis par entrevoir une solution, qui s'appuierait sur l'irrigation elle-même et l'occurrence d'autres projets privés. Celle-ci consistait en :

- **Le terrain:** Profiter d'un projet d'aménagement privé au col de l'Ange (au départ un plateau équestre, puis modifié en un grand projet de loisirs aquatiques ...) pour permettre à la commune d'acquérir un terrain (cadastré: parcelle no 2 entre les parcelles 79 et 80) situé au dessous du col de l'Ange côté Gémenos, en somme une compensation “raisonnable” pour les nuisances subies depuis plus de 3 années. En plus il s'agit d'un terrain bien plat et inutilisé depuis plus de cinquante ans !

- **Les aménagements:** Demander à l'agglomération l'aménagement concernant l'eau (montée depuis la plaine où elle devrait être disponible, avec la SCP, à 20 Bars de pression), l'électricité et les sanitaires. Aujourd'hui c'est la Métropole qui devrait être sollicitée. En effet c'est désormais elle qui a, au titre de la **"politique locale de l'habitat"**, la compétence de **"l'aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage."**

la majorité municipale n'est pas intéressée.

J'ai présenté ce projet en début de mandat lors d'une réunion en présence du maire et de plusieurs adjoints. Il n'y rencontra pas la moindre approbation (je rappelle qu'à cette époque j'étais membre de la majorité...). J'aurais volontiers admis qu'on en fasse la critique pour telle ou telle raison ou qu'on en oppose un autre mieux ficelé. Mais rien de tel, et pas plus ce jour-là que par la suite.

Saisie d'une proposition, la direction municipale a manifestement exprimé son désintérêt voire son opposition à promouvoir une solution à ce problème. A cet égard je me souviens d'un propos du maire affirmant : **"comme on ne peut pas accueillir ces gens dignement, alors on refuse de les accueillir"**, un chef-d'œuvre d'hypocrisie à rapprocher du refus observé récemment de la part de politiciens d'accueillir des réfugiés Syriens au motif qu'on ne disposerait pas de toutes les installations nécessaires.

Et ce n'est pas avec les actions entreprises par le maire dans ce domaine que la situation risque de s'améliorer, comme son inertie devant les décharges illégales ou les activités de la "SARL Parapente" qui pourrissent la vie des agriculteurs.

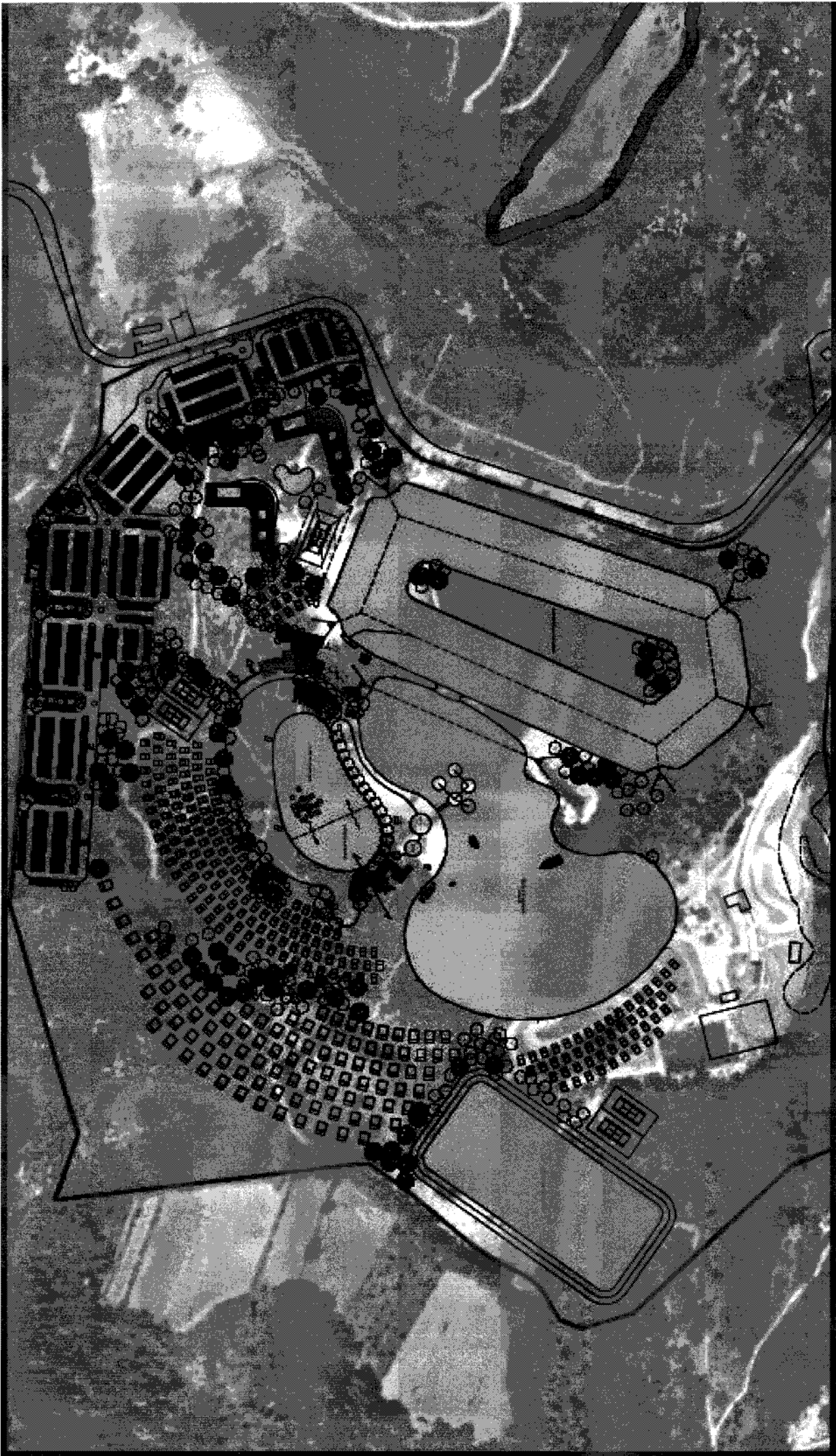
et maintenant, que fait-on ?

Alors une petite manifestation poujadiste, une Marseillaise entonnée (en effet, ils ont osé !) à la gloire de la propriété privée, et un appel à l'aide au Préfet, ça ne mange pas de pain et ça peut redorer un blason à peu de frais.

Quelques personnes un peu naïves ont pu se laisser abuser. J'espère que la prochaine fois, car c'est inévitable, il y aura des prochaines fois, ils y réfléchiront à deux fois.

En attendant j'ai rencontré des personnes de ce groupe de "gens du voyages" dont un responsable, très aimables et désolés de causer des désagréments par leur intrusion après une requête infructueuse auprès de l'administration. Je leur ai parlé du projet que je viens d'exposer plus haut, ils sont favorables à ce que des solutions pérennes soient recherchées car la situation actuelle n'est tenable pour personne. Dans ce but nous avons convenu de rester en contact.

Pour ma part, estimant comme quasiment nulles mes chances d'être entendu localement, je vais soumettre à titre d'information ce texte **à l'autorité préfectorale et à la direction de la Métropole**, et nous verrons bien si il y a un avenir pour cette proposition.



~~Vendredi le Maire de la PA (C)
Place Foch Saint Cassier
13200 Saint Cassier~~

RECOMMANDÉ :
LA POSTE AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 127 346 9577 3



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé : **PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE**
Distribué le : **ARRWEE**

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

24 JUN 2016

CNI/Permis de conduire
 Autre : **SGAD-MISSION COURRIER**

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

André Lambert
Quartier Fourmeaux

13780 Cuges les Pins

~~Monsieur le Président de la
Municipalité des Mises de
Provence - Le Pharo
55 boulevard de la Libération
13007 Marseille~~

RECOMMANDÉ :
LA POSTE AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 127 346 9576 6



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : **24/06/16**
Distribué le :

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre : **Signature Person**

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

André Lambert
Quartier Fourmeaux

13780 Cuges les Pins